

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE – AAP TOURISME DURABLE, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE  
EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON FELIP – « MAISON DES PATRIMOINES »

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 reçue en Sous-Préfecture le 29 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU la décision n°17-21 en date du 04 février 2021 portant demande de subvention auprès des partenaires pour un montant d'opération de 5 620 000€ HT ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour le plan de financement suite à l'obtention de subventions de la part des partenaires ;

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de solliciter la Région Occitanie afin de compléter le plan de financement de cette opération ;

**DECIDE**

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)	
REGION Occitanie MOE et études	5.20%	292 056€	obtenu
FEDER	7.69%	432 000€	déposé
REGION OCCITANIE AAP TOURISME DURABLE	15.59%	875 944€	Dépôt en cours
Etat (DSIL)	45%	2 529 000€	obtenu
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	5%	281 000€	obtenu
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigó	21.53%	1 210 000€	obtenu
Total	100%	5 620 000€	

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie afin de financer l'opération EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON FELIP – « MAISON DES PATRIMOINES »;

Article 3 : de déposer à cet effet un dossier de demande de financement comprenant toutes les pièces nécessaires.

Article 4: Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le ..... **02 MAI 2024**

Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

